



Commune d'Aywaille

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur MEULEMAN - MOULEMAN S.R.L.** demeurant Rue Diérin Patar 8 à 4920 Aywaille.

Le terrain concerné est situé **Rue de Louveigné, 32** à 4920 Aywaille et cadastré division 2, section F n°329F, 348V3, 348W3, 348X3.

Le projet est de type : **Démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un entrepôt avec logement**, et présente les caractéristiques suivantes :

### RECU

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 12h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) à l'adresse suivante : Aywaille, Service Urbanisme, Rue de la Heid 8, 4920 Aywaille :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme RALET, téléphone : 04/267,64,67, mail : [urbanisme@aywaille.be](mailto:urbanisme@aywaille.be), dont le bureau se trouve au service urbanisme (2ème étage).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/04/2024 au 10/05/2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aywaille.be](mailto:urbanisme@aywaille.be)

Fait à Aywaille, le 17/04/2024.